



LE PRIX VIMY

Termes de référence

Mise à jour - mai 2023

Un objectif important de l'Institut de la Conférence des associations de la défense est d'aider à reconnaître les Canadiens méritants dans le domaine de la sécurité nationale, de la défense et des forces armées. Depuis 1991, le prix Vimy est décerné au cours de la semaine du souvenir, lors du gala annuel Vimy, à des personnes qui ont apporté une contribution importante, remarquable et durable à la défense et à la sécurité de notre nation et à la préservation de nos valeurs démocratiques.

En outre, la récompense honore la bravoure et le sacrifice des soldats canadiens - comprenant les quatre divisions du Corps canadien - qui ont remporté la bataille de la crête de Vimy en avril 1917.

Afin de s'assurer que le niveau de cette prestigieuse récompense reste le plus élevé possible, un comité de sélection composé d'éminents Canadiens, de membres du conseil d'administration de l'Institut de la CAD et de partenaires stratégiques sélectionnés est constitué chaque année et chargé d'examiner et de discuter les candidatures et de parvenir à un consensus sur le récipiendaire du prix Vimy.

Ce document sert de guide de référence aux membres du comité de sélection du Prix Vimy pour les aider à s'acquitter de leurs responsabilités.

CALENDRIER DU PROGRAMME

Lancement des nominations pour les prix	Avril/Mai
Date limite de dépôt des candidatures	1er août
Envoi des dossiers au comité de sélection	Deux dernières semaines d'août
Réunion du comité de sélection	Au plus tard le 10 septembre
Communiqué de presse	Au plus tard le 20 septembre
Remise des prix	Début novembre, un soir de semaine avant le jour du Souvenir, lors du gala de Vimy.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Le candidat doit être citoyen canadien.
- Le lauréat doit être disponible pour assister en personne au gala du prix Vimy à Ottawa, Ontario, Canada.
- L'auteur de la proposition doit fournir les coordonnées exactes de son candidat pour que celui-ci soit pris en considération pour le prix.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

- A contribué de manière significative à la promotion de la défense, de la paix et de la sécurité au cours de sa carrière professionnelle (que ce soit au sein du gouvernement, de l'armée, du monde universitaire, des ONG ou du secteur privé).
- Est un modèle pour tous les Canadiens grâce à son leadership transformationnel.
- Est une source d'inspiration pour avoir consacré sa vie au service de la nation.
- A obtenu une reconnaissance nationale et/ou internationale pour ses réalisations dans le domaine de la défense et de la sécurité, dans la poursuite de valeurs telles que la paix, la dignité humaine et la sécurité, le respect du droit international et des normes internationales, ainsi que la promotion et la protection des institutions démocratiques.

CONDITIONS DE NOMINATION

Les candidats doivent fournir leurs noms et prénoms ainsi que leurs coordonnées.

Ils doivent informer leurs candidats de leur intention de les proposer et confirmer leur volonté d'accepter le prix s'ils sont sélectionnés. L'auteur de la proposition doit également s'assurer auprès de son candidat qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts réel ou perçu dans l'acceptation du prix.

Il incombe à l'auteur de la proposition de s'assurer que ses candidats remplissent les critères d'éligibilité décrits ci-dessus.

Il incombe aux auteurs des propositions de s'assurer que le dossier est complet et que les informations qu'il contient sont exactes et suffisantes pour permettre au comité de sélection du Prix Vimy d'évaluer équitablement la proposition au regard des critères d'attribution. Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

L'Institut de la CAD se réserve le droit de faire valider les principaux faits à l'appui d'une candidature par une source extérieure, s'il le juge nécessaire.

Le contenu des candidatures et les noms des candidats sont confidentiels.

PROCÉDURE DE NOMINATION

REMARQUE : les nominations ne peuvent être effectuées que via le portail en ligne du site web de l'Institut de la CAD : www.cdainstitute.ca.

Le formulaire de nomination en ligne comprend les éléments suivants

1. Informations sur le candidat
2. Informations sur le proposant
3. Déclaration de nomination (1 500 mots maximum)
4. Télécharger une biographie ou un CV
5. Comment soumettre des lettres de soutien
6. Bouton de soumission

LETTRES DE SOUTIEN

Des lettres de soutien peuvent être soumises par des personnes autres que l'auteur de la proposition qui souhaitent s'exprimer en faveur d'un candidat. Elles seront transmises au comité de sélection si la candidature a été approuvée comme étant conforme aux critères d'éligibilité et aux critères d'attribution.

Ces documents ne doivent pas dépasser deux pages et doivent fournir des exemples concrets et un aperçu personnel de la façon dont le candidat est perçu par une personne qui a observé les contributions importantes du candidat à la promotion et au soutien de la sécurité nationale du Canada.

Les lettres de soutien peuvent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : nominations@cdainstitute.ca

PROPOSITIONS D'INSCRIPTION ANTÉRIEURES

L'Institut de la CAD se réserve le droit de proposer au Comité de sélection du Prix Vimy des nominations antérieures pour l'année en cours, s'il le juge nécessaire, pendant une période de trois ans à compter de la nomination initiale.

Si une ancienne nomination doit être réexaminée, l'auteur de la nomination initiale sera informé et invité à mettre à jour la nomination avant le processus de sélection.

CLÔTURE DE L'APPEL À CANDIDATURES

L'acceptation des candidatures sera clôturée au plus tard le 1er août de chaque année. La date limite officielle sera indiquée sur la page du Prix Vimy du site web de l'Institut de la CAD.

Le secrétaire du comité consolidera ensuite les dossiers de candidature complets et les transmettra, accompagnés des critères d'évaluation et d'un modèle de notation, au comité de sélection en vue de l'établissement d'une liste restreinte.

COMITÉ DE SÉLECTION

Afin de s'assurer que les normes de cette prestigieuse récompense sont maintenues au plus haut niveau possible, un comité de sélection composé d'éminents Canadiens, de membres du conseil d'administration de l'Institut de la CAD et de membres de la communauté de la CAD sera chargé d'examiner et de discuter les nominations et de parvenir à un consensus sur le lauréat du prix Vimy.

COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION

Chaque année, au plus tard à la fin du mois de juin, le président de l'Institut de la CAD confirmera la composition définitive du comité de sélection. Le comité de sélection du prix Vimy sera composé d'un maximum de 15 personnes réservées aux membres désignés et invités spéciaux, comme suit :

COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION

Président du comité : Président de l'Institut de la CAD

Invitation spéciale permanente : Juge en chef de la Cour suprême du Canada (ou son représentant)

Invitation spéciale permanente : Chef d'état-major de la défense (ou son représentant)

Invitation spéciale permanente : Vice-ministre de la Défense nationale (ou son représentant)

Invitation spéciale permanente : Conseiller national pour la sécurité et le renseignement (ou son représentant)

Commanditaire exclusif du Prix Vimy

Représentants du conseil d'administration de l'Institut de la CAD

Membres honoraires de l'Institut de la CAD
PDG/Président de l'Institut de la CAD et partenaires stratégiques
Senior Fellows de l'Institut de la CAD
Secrétaire du Comité : Directeur exécutif de l'Institut de la CAD

RESPONSABILITÉS DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le conseil d'administration de l'Institut CDA, ainsi que des partenaires externes, seront seuls responsables de la sélection du lauréat du prix Vimy, en veillant à ce qu'il réponde aux critères énoncés et qu'il puisse jouer le rôle d'ambassadeur et de partenaire actif de la CDA et de l'Institut CDA.

Les principales responsabilités de la commission consistent à examiner les candidatures et à en discuter en vue de parvenir à un consensus sur les points suivants :

- La sélection d'un candidat principal comme récipiendaire annuel du Prix Vimy ;
- L'identification d'un candidat suppléant (au cas où le candidat principal ne serait pas en mesure d'accepter) ;
- Identification des candidats non retenus mais qui méritent d'être présentés à nouveau dans les années à venir ;
- L'identification des candidats qui méritent d'être pris en considération pour d'autres prix nationaux ou pour les prix de la CAD et de l'Institut de la CAD.

Procédure de confirmation

Le président du comité de sélection fera rapport au conseil d'administration de l'Institut de la CAD avant la notification.

Procédures de notification

Au nom de l'Institut de la CAD, le président du conseil d'administration contactera le lauréat pour l'informer de sa sélection.

Ensuite, le président du conseil d'administration de l'Institut de la CAD contactera tous les nominateurs et les remerciera pour leur contribution au processus.

Relations avec les médias

Afin de renforcer l'importance nationale et le prestige du Prix Vimy, et sous réserve de l'accord de chacun des membres du Comité, l'Institut de la CAD annoncera officiellement chaque année la composition du Comité de sélection, y compris les informations biographiques. Par la suite, une fois que le Comité se sera réuni et aura choisi le récipiendaire du prix, un communiqué de presse sera préparé pour une diffusion immédiate avec une photo de groupe du Comité de sélection et une photo, une biographie et une citation pour le récipiendaire du prix. Les membres du comité de sélection de Vimy sont également invités à assister au gala annuel de Vimy en tant qu'invités de marque de l'Institut de la CAD et peuvent être invités à participer aux cérémonies de remise des prix.

Cérémonie

Le prix sera décerné lors du Gala Vimy, qui se tient normalement au début du mois de novembre à Ottawa. La personne dont la candidature a été retenue sera invitée à y assister en tant qu'invité de l'Institut de la CAD.

Le lauréat sera assis à la table d'honneur avec les membres du comité de sélection et les partenaires stratégiques de l'Institut de la CAD.

Après avoir reçu le prix Vimy, le gala se terminera par une invitation au lauréat à prononcer un bref discours d'acceptation de 15 minutes. Les lauréats seront encouragés à concentrer leur discours sur ce que le prix Vimy représente pour eux, à réfléchir aux réalisations personnelles qui ont motivé leur sélection et à formuler quelques remarques finales qui serviront à inspirer la prochaine génération de dirigeants. Conformément au mandat non partisan de l'Institut CDA et à l'esprit du gala en tant qu'événement de renforcement de la communauté, il sera demandé aux lauréats d'éviter tout commentaire politique.

Révocation du Prix Vimy

Note : À tout moment, un lauréat peut demander à être retiré de la liste des anciens récipiendaires du Prix Vimy.

Le prix Vimy peut être révoqué si le conseil d'administration de l'Institut de la CAD et le Conseil d'administration de la CAD estiment que les actions d'un membre ont déshonoré l'esprit du prix et de l'organisation.

La délibération s'appuiera sur les informations disponibles, sera guidée par le principe d'équité procédurale et ne sera prise qu'après que le Conseil et le Bureau aient vérifié les faits pertinents relatifs à la question examinée.

Critères de révocation :

- Si le lauréat a été reconnu coupable d'une infraction pénale ;
- Si la conduite de la personne s'écarte de manière significative des normes reconnues et est considérée comme portant atteinte à la crédibilité, à l'intégrité ou à la pertinence du prix ;
- Un lauréat peut être révoqué s'il a fait l'objet d'une sanction officielle de la part d'un organe juridictionnel, d'une association professionnelle ou d'une autre organisation.

Procédure de révocation

- Une pétition doit être envoyée à l'Institut de la CAD (accounts@cdainstitute.ca) pour demander la révocation d'un lauréat.
- La lettre de pétition doit indiquer plus clairement les raisons de cette demande et en quoi elle correspond aux critères de révocation susmentionnés.
- Le président de l'Institut de la CAD et le secrétaire du Comité de sélection du Prix Vimy examineront la demande et détermineront si la démonstration des critères peut faire l'objet d'une discussion plus large au sein de la CAD et de l'Institut de la CAD.
- Si la demande est conforme aux critères, une réunion spéciale du conseil d'administration de l'Institut de la CAD et du Conseil d'administration de la CAD sera convoquée pour prendre une décision.
- Le lauréat en sera informé par écrit et sera invité à restituer le prix et la statuette.
- La décision sera communiquée dans notre bulletin d'information et sur notre site web.